



CODE SPORTIF



BLACKBALL

SAISON 2026-2027

Table des matières

TITRE 1 – GÉNÉRALITÉS	4
Article 1.1.01 - Les règles de jeu	4
Article 1.1.02 - Tenue sportive	4
Article 1.1.03 - Compétitions individuelles	4
Article 1.1.04 - Compétitions par équipes	5
TITRE 2 - LES COMPÉTITIONS RÉGIONALES	9
Article 2.1.01 - Conditions de participation	9
Article 2.1.02 - Procédure d'engagement	9
Article 2.1.03 - Obligations des ligues	10
TITRE 3 - LES COMPÉTITIONS NATIONALES	10
CHAPITRE 1 - DESCRIPTION	10
Article 3.1.01 - Attribution des compétitions nationales	10
Article 3.1.02 - Conditions de participation	11
Article 3.1.03 - Justification d'identité	11
CHAPITRE 2 - LES TOURNOIS NATIONAUX	11
Article 3.2.01 - Les compétitions individuelles	11
Article 3.2.02 - Les compétitions par équipes	18
CHAPITRE 3 - LA FINALE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES DE DIVISION RÉGIONALE	19
Article 3.3.01 - Description	19
Article 3.3.02 - Qualifications	19
Article 3.3.03 - Convocations	19
Article 3.3.04 - Remplacements	19
Article 3.3.05 - Formule de jeu et déroulement d'un match	19
Article 3.3.06 - Attribution du titre de champion de France	20
Article 3.3.07 - Accession à la division DN3	20
CHAPITRE 4 - LES CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR ÉQUIPES DE DIVISIONS NATIONALES	20
Article 3.4.01 - Les Divisions Nationales	20
Article 3.4.02 - Conditions de participation	20
Article 3.4.03 - Composition des divisions	21
Article 3.4.04 - Formule de jeu	21
Article 3.4.05 - Composition des matchs et remplacements	22
Article 3.4.06 - Déroulement du match	22
Article 3.4.07 - Attribution des points	23
Article 3.4.08 - Classements et départage	23
Article 3.4.09 - Attribution du titre de Champion de France	23
Article 3.4.10 - Désistements	23
Article 3.4.11 - Distribution des primes	24
CHAPITRE 5 - LES FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS	24
Article 3.5.01 - Présentations	24
Article 3.5.02 - Les catégories spécifiques	25
Article 3.5.03 - La catégorie mixte	26
Article 3.5.04 - Les catégories Para-billard	28
TITRE 4 - LA COUPE DE FRANCE	29

Article 4.1 - Compétition par équipes.....	29
Article 4.2 - Compétition individuelle	30
Article 4.3 - Attribution du titre	30
TITRE 5 - SANCTIONS AUTOMATIQUES	30
CHAPITRE 1 - JOUEUR OU ÉQUIPE EN RETARD	30
CHAPITRE 2 - COMPORTEMENT	31
CHAPITRE 3 - JOUEUR SANS SA LICENCE OU SA CONVOCATION	31
CHAPITRE 4 - ABANDON EN COURS DE COMPÉTITION	31
CHAPITRE 5 - DISQUALIFICATION	31
CHAPITRE 6 - ARBITRAGE.....	32
TITRE 6 - FORFAITS – PÉNALITÉS – SANCTIONS.....	33
Article 6.1 - Tournois Nationaux.....	33
Article 6.2 – Championnat de France par équipes	35
Article 6.3 - Championnats de France individuels	36
Article 6.4 – Coupe de France	37
Article 6.5 – Forfait liés à des sélections fédérales.....	37
TITRE 7 - LES OFFICIELS	38
CHAPITRE 1 - LA COMMISSION NATIONALE BLACKBALL.....	38
Article 7.1.01 - Composition et fonctionnement	38
CHAPITRE 2 - LE RESPONSABLE SPORTIF DE LIGUE.....	38
Article 7.2.01 - Rôle officiel	39
CHAPITRE 3 - LE DIRECTEUR DE JEU	40
Article 7.3.01 - Désignation.....	40
Article 7.3.02 - Rôle officiel	40
CHAPITRE 4 - LE JUGE-ARBITRE.....	41
Article 7.4.01 - Désignation.....	41
Article 7.4.02 - Rôle officiel.....	41
Article 7.4.03 - Domaine d'application des règles	41
CHAPITRE 5 - L'ARBITRE	42
Article 7.5.01 - Désignation.....	42
Article 7.5.02 - Légitimité	42
Article 7.5.03 - Tenue vestimentaire	42
Article 7.5.04 - Rôle officiel.....	42
TITRE 8 - CAS NON PRÉVUS	43
ANNEXES.....	44
ANNEXE 1 Attribution des points aux tournois nationaux et finales de championnats de France	44
ANNEXE 2 Tenue sportive réglementaire	48

AVANT PROPOS

Les rajouts ou modifications du texte sont surlignés en **jaune fluo**.

TITRE 1 – GÉNÉRALITÉS

Le code sportif décrit les compétitions officielles suivantes organisées par la Fédération française de billard :

- les championnats de France
- la coupe de France
- les tournois nationaux

Les compétitions officielles se disputent en épreuves individuelles et par équipes. Elles sont organisées sur le plan local (département ou district), régional et national. Elles sont publiques et peuvent être diffusées.

Article 1.1.01 - Les règles de jeu

Les caractéristiques du matériel sportif utilisé ainsi que les règles du jeu sont décrites dans le document « Règles officielles Blackball », consultable sur le site fédéral **DOCUMENT À CRÉER**

Article 1.1.02 - Tenue sportive

Les dispositions relatives à la tenue vestimentaire des joueurs et joueuses de billard sont définies dans l'Annexe 2 au présent Code sportif consacrée aux règles de tenue. Tout participant est tenu de s'y conformer selon les modalités propres à la discipline concernée.

Article 1.1.03 - Compétitions individuelles

1.1.03.01 - Les catégories

Les compétitions individuelles comportent plusieurs catégories :

Les catégories spécifiques (d'âges et de genre) :

- Benjamins : moins de 15 ans (U15) au 31 décembre de la saison en cours
- Juniors : moins de 18 ans (U18) au 31 décembre de la saison en cours
- Espoirs : moins de 23 ans (U23) au 31 décembre de la saison en cours
- Vétérans : plus de 50 ans au 31 décembre de la saison en cours
- Femmes

Les catégories Para-billard :

- Fauteuils
- Malvoyants

Une catégorie qui accepte l'ensemble des compétiteurs sans distinction :

- Mixte
-

1.1.03.02 - Les divisions

La catégorie Mixte comprend plusieurs divisions :

- Division Master (la plus haute division)
- Division Nationale
- Division Régionale (peut être divisée selon plusieurs niveaux)

1.1.03.03 - Définition d'un match

Dans les épreuves individuelles, un match oppose deux adversaires qui s'affrontent pour le gain d'un nombre de parties à atteindre.

La distance d'un match et la formule de jeu sont définies par le règlement de la compétition. Pour les compétitions nationales, les règlements sont décrits dans ce document.

Pour les compétitions régionales, ils sont décrits dans le règlement inhérent à chaque ligue.

Article 1.1.04 - Compétitions par équipes

1.1.04.01 - La catégorie

Les compétitions par équipes sont organisées en une seule catégorie mixte. Il n'existe pas de compétitions par équipes spécifiques.

1.1.04.02 - Les divisions

Les compétitions par équipes comportent plusieurs divisions :

- Division Nationale 1 ; ci-après dénommée DN1
- Division Nationale 2 ; ci-après dénommée DN2
- Division Nationale 3 ; ci-après dénommée DN3
- Divisions Régionales

Les équipes de DN1, DN2 et DN3 participent au championnat de France dans le circuit national. Elles ne peuvent pas concourir dans les championnats régionaux.

Les équipes de Divisions Régionales concourent dans les championnats régionaux. Elles ne peuvent pas concourir dans le circuit national.

Les équipes de DN3 et de divisions régionales participent aux éliminatoires régionaux de la Coupe de France.

1.1.04.03 - Définition d'un match

Dans les épreuves par équipes, un match oppose deux équipes composées de quatre ou cinq joueurs selon la division qui s'affrontent pour le gain d'un nombre de parties à atteindre.

La distance d'un match et la formule de jeu sont définies par le règlement de la compétition. Pour les compétitions nationales, les règlements sont décrits dans ce document. Pour les compétitions régionales, ils sont décrits dans le règlement inhérent à chaque ligue.

1.1.04.04 - Composition des équipes

Une équipe est composée de cinq joueurs au minimum pour les divisions DN1 et DN2, et de quatre joueurs au minimum pour les divisions DN3 et Régionales et de huit joueurs au maximum. Tous les joueurs doivent appartenir au même club, à l'exception le cas échéant du "joueur isolé" (voir 1.1.04.06 - Joueur isolé).

Un même joueur ne peut pas être inscrit dans deux équipes différentes. En cas d'infraction, les matchs seront perdus pour les deux équipes.

Un joueur peut intégrer une équipe à tout moment de la saison, à conditions :

- que l'équipe n'ait pas atteint son quota maximum de 8 joueurs
- que le nouveau joueur n'ait participé à aucune compétition par équipes dans la saison.

Pour intégrer un nouveau joueur dans une équipe, le club doit informer :

- le responsable sportif de ligue pour les compétitions régionales
- la Commission nationale Blackball pour les compétitions nationales, 72h avant le début de la compétition à l'adresse suivante blackball@ffbillard.com

Lors de chaque match, au minimum deux joueurs inscrits sur le bordereau d'engagement de la saison doivent être présents sur chacune des sessions de la feuille de match.

Les présidents de clubs sont seuls responsables de la composition de leurs équipes.

1.1.04.05 - Joueur remplaçant

Un joueur remplaçant est un joueur qui intègre provisoirement une équipe du même club. Si au moins quatre joueurs d'une équipe de DN3 ou cinq de DN1 et DN2 sont présents sur le site d'une compétition, aucun remplaçant ne peut l'intégrer.

Un joueur du club inscrit dans aucune équipe peut être remplaçant.

Un joueur déjà inscrit dans une équipe peut être remplaçant dans toute autre équipe de son club à condition(s) que :

- l'équipe qu'il intègre soit de division supérieure ;
- son équipe d'origine présente au minimum 4 joueurs **pour les catégories DN3 et Régionales ou 5 joueurs pour les catégories DN2** si elle concourt à la même date / même événement ;
- le joueur remplaçant n'effectue pas de match avec son équipe d'origine si celle-ci concourt à la même date / même événement ; en cas d'infraction, si le joueur joue dans 2 équipes différentes (l'équipe d'origine + l'équipe accueillant le remplaçant) les matchs des deux équipes seront déclarés perdus : 0-16 pour la division DN3 et 0-20 pour les divisions DN2 et DN1 ;
- Le capitaine de l'équipe qui accueille le remplaçant doit prévenir la table de marque à l'adresse suivante blackball@ffbillard.com au minimum 72 heures avant le début de la compétition.

Une équipe peut faire appel à 2 joueurs remplaçants maximum par saison. Ces deux joueurs peuvent participer à plusieurs compétitions durant la saison (seulement si l'équipe présente moins de cinq joueurs pour les divisions DN1 et DN2 et quatre joueurs pour la division DN3).

Le joueur remplaçant marque toujours ses points pour son classement individuel d'origine.

1.1.04.06 - Joueur isolé

Un joueur isolé est un joueur dont le club n'a aucune équipe engagée à quelque niveau que ce soit dans une compétition de Blackball.

Il peut prétendre intégrer l'équipe d'un autre club et disputer toutes les compétitions dans lesquelles cette équipe est inscrite.

Le joueur ou le président du club qui souhaite l'intégrer doit en faire la demande

- auprès de sa ligue, s'il intègre une équipe de niveau régional.
- auprès de la Commission nationale Blackball (blackball@ffbillard.com) s'il intègre une équipe de niveau national.

Le joueur isolé est considéré comme un joueur de l'équipe du club accueillant, il peut donc prétendre à être remplaçant dans une autre équipe de ce club.

Une équipe ne peut admettre qu'un seul joueur isolé, qu'il soit titulaire ou remplaçant.

En compétition individuelle, le joueur isolé concourt sous les couleurs de son club d'origine.

1.1.04.07 - Appartenance de l'équipe

Les équipes de toutes divisions appartiennent aux clubs et sont inscrites sous la responsabilité de leur président.

Aucune équipe ne peut prétendre être transférée dans un autre club et conserver sa classification, sauf :

En cas de non-affiliation du club d'origine :

- le président de ligue interdit au club quitté une affiliation après que la mutation a été acceptée (saison en cours)
- le club de l'équipe accueillante en fait la demande à la ligue par un courrier de son président
- les présidents de ligues concernés doivent donner leur accord
- trois joueurs au moins de l'équipe initiale composent ladite équipe dans le nouveau club

Sur commun accord

- des présidents de ligues concernés.
- des deux présidents des clubs concernés.
- le club de l'équipe accueillante en fait la demande par un courrier de son président au club quitté et à la ligue.
- trois joueurs au moins de l'équipe initiale composent ladite équipe dans le nouveau club.

Dans les deux cas cités ci-dessus, la demande doit être formulée au plus tard le 30 juin de la saison en cours et effective pour la saison suivante.

1.1.04.08 - Noms des équipes

- Les noms d'équipes sont exclusivement des noms de villes.
- Le nom de l'équipe est suivi de la division dans laquelle elle évolue.
Exemple : **Amiens DN1**.
- Si le club a deux équipes dans la même division, le nom de la ville est suivi d'un chiffre puis de la division.
Exemple : **Sevran 1 DN1** et **Sevran 2 DN1**.
- Si deux clubs d'une même ville concourent avec une équipe chacune dans la même division, le nom de la ville est suivi des initiales du club puis de la division.
Exemple : **Mulhouse Billard Club : Mulhouse MBC DR1** et **Olympique de Mulhouse : Mulhouse OM DR1**.
- Si deux clubs d'une même ville concourent avec plusieurs équipes dans le championnat par équipes, le nom de la ville est suivi des initiales du club et d'un chiffre. Exemples : **Mulhouse Billard Club : Mulhouse MBC 1 DR1** et **Mulhouse MBC 2 DR1** et **Olympique de Mulhouse : Mulhouse OM 1 DR1** et **Mulhouse OM 2 DR1**.

TITRE 2 - LES COMPÉTITIONS RÉGIONALES

Sur le plan local et régional, ce sont les ligues qui organisent les épreuves, placées sous la responsabilité du responsable sportif de la ligue.

Chaque ligue établit son règlement sportif pour qualifier ses compétiteurs aux phases finales nationales pour chaque catégorie. Chaque club doit se rapprocher du responsable sportif de sa ligue afin de prendre connaissance du règlement sportif régional.

Les ligues organisent les épreuves éliminatoires régionales pour :

- les finales des championnats de France de **toutes les catégories spécifiques**.
- la finale du championnat de France en **épreuve individuelle catégorie mixte division régionale**.
- la finale du championnat de France **en épreuve par équipes – Division Régionale**.
- la finale de la Coupe de France **par équipes**.

Article 2.1.01 - Conditions de participation

Les joueurs individuels et les équipes, peuvent participer aux phases éliminatoires régionales dans leurs catégories à l'exception des équipes engagées en divisions nationales 1, 2 et 3 (hormis les équipes DN3 qui doivent passer par les épreuves qualificatives à la finale de la Coupe de France par équipes).

Les joueurs de la catégorie Mixte division Master peuvent concourir dans les épreuves régionales, uniquement lorsque celles-ci présentent une division qui regroupe les meilleurs joueurs régionaux (Top Ligue par exemple).

Dans ce cas :

- les joueurs Master ne peuvent prétendre à une place qualificative en finale du championnat de France mixte division régionale
- Si le joueur Master est classé en fin de saison dans les places qualificatives pour le championnat de France mixte de division régionale, la place est attribuée au joueur immédiatement classé après lui.
- Un joueur Master premier au classement régional ou vainqueur de la finale de ligue se voit attribuer le titre de champion régional.

Article 2.1.02 - Procédure d'engagement

2.1.02.01 - Compétitions individuelles

Le règlement de chaque ligue décrit la procédure d'engagement pour les compétiteurs dans leurs catégories respectives.

2.1.02.02 - Compétitions par équipes

Une équipe doit être déclarée à la FFB par sa ligue au moyen du bordereau fourni. Celui-ci certifie ainsi que les joueurs composant l'équipe sont bien licenciés et que les droits de déclaration de l'équipe sont à jour.

Une fois déclarée, et si les dates limites d'engagement ne sont pas atteintes, une équipe peut participer :

- au championnat régional (selon la réglementation de la ligue)
- à l'éliminatoire régionale de la coupe de France

Le bordereau de déclaration d'équipe doit être renseigné et retourné dans le délai imparti. Aucun règlement régional ne peut refuser de déclarer une équipe à la FFB.

Le secrétariat fédéral se charge d'envoyer une facture globale aux ligues.

Le montant des droits de déclaration est fixé chaque saison par la CNB ; les ligues peuvent appliquer des droits d'engagement supplémentaires (se reporter aux dispositions financières des ligues).

À tout moment au cours de la saison, une équipe peut demander à être déclarée au sein de la FFB et participer aux épreuves autorisées par la ligue, en fonction du règlement sportif de la ligue.

Article 2.1.03 - Obligations des ligues

Le règlement sportif Blackball de la ligue doit être transmis par courriel au secrétariat Fédéral avant la première compétition régionale et au plus tard le 31 octobre de la saison en cours.

Les ligues doivent utiliser le logiciel CUESCORE pour la gestion de leurs compétitions et le traitement des données sportives.

Les résultats des ligues permettant le calcul des proratas des qualifiés aux phases finales nationales et à la Coupe de France par équipes sont pris en compte à partir du logiciel CUESCORE :

- le 31 décembre de la saison en cours pour la phase finale du championnat de France par équipe de division régionale et pour la Coupe de France par équipes
- le 1er lundi de mars de la saison en cours pour les phases finales des championnats de France individuels

TITRE 3 - LES COMPÉTITIONS NATIONALES

CHAPITRE 1 - DESCRIPTION

Sur le plan national, c'est la Fédération française de billard qui organise les épreuves, dont elle confie la gestion en son sein à la Commission Nationale Blackball.

Les compétitions nationales conduites par la CNB sont :

- les tournois nationaux
- les championnats de France par équipes de divisions nationales
- les finales des championnats de France de **toutes les catégories individuelles**
- la finale du championnat de France par équipes de division régionale
- la coupe de France

Article 3.1.01 - Attribution des compétitions nationales

Un club affilié à la Fédération française de billard ou tout groupement désireux d'organiser une compétition nationale (tournois nationaux, coupe de France ou finales des championnats de France) doit adresser sa demande de pré-candidature en renseignant le formulaire en ligne, via

le site internet de la Fédération :

<https://www.ffbillard.com/pages/organisation-des-competitions-nationales-222.html>

La CNB est souveraine pour décider de l'attribution de la compétition.

Article 3.1.02 - Conditions de participation

Pour participer aux compétitions nationales, chaque compétiteur doit remplir les conditions décrites dans ce document aux chapitres inhérents à chaque compétition.

Article 3.1.03 - Justification d'identité

Une pièce d'identité doit pouvoir être présentée à tout moment de la compétition sur simple demande du directeur de jeu ou d'une personne déléguée (arbitre, table de marque, etc.).

CHAPITRE 2 - LES TOURNOIS NATIONAUX

Les tournois nationaux sont des compétitions organisées lors d'un week-end et qui regroupent plusieurs compétitions au travers d'épreuves individuelles et par équipes.

Le nombre de tournois est défini chaque saison par la CNB. L'ensemble des tournois nationaux est appelé "**Circuit national**".

Le circuit national regroupe les "étapes" du championnat de France pour les équipes DN1, DN2 et DN3 et il est qualificatif dans les catégories individuelles pour les finales des championnats de France de la saison en cours.

Article 3.2.01 - Les compétitions individuelles

Les compétitions individuelles comportent les catégories suivantes :

- catégorie Para-billard
- catégorie Juniors (limitée à 32 joueurs)
- catégorie Espoirs (limitée à 32 joueurs)
- catégorie Vétérans, scindée en deux divisions :
 - La division Prestige Vétérant (limitée à 16 joueurs)
 - La division Vétérant (limitée à 32 joueurs)
- catégorie Femmes (limitée à 32 joueuses)
- catégorie Mixte, scindée en deux divisions :
 - La division Master (limitée à 32 joueurs)
 - La division Nationale (limitée à 288 joueurs)

Les tournois de la division Master sont appelés « **Blackball Master** ».

Les tournois de la division Nationale sont appelés « **National** ».

3.2.01.01 - Modalités d'inscription

Les inscriptions aux tournois nationaux individuels s'effectuent avant chaque événement sur le logiciel CUESCORE, pour toutes les catégories.

Tout joueur inscrit dans le « National » ou dans le « Blackball Master » peut également s'inscrire

dans une autre et unique catégorie spécifique, à condition d'en remplir les critères.

Particularités

Pour la compétition "Blackball Master", les joueurs ont la possibilité de s'inscrire à l'année à l'ensemble des événements. Les inscriptions à tous les Blackball Master de la saison seront ouvertes dès le début de la saison.

Pour les joueurs invités au Blackball Master, l'inscription est réalisée sur Cuescore par la CNB. La participation en tant qu'invité au tournoi Blackball Master devra être confirmée avant la fermeture des inscriptions. Le joueur invité peut renoncer à participer au tournoi Blackball Master pour lequel il est invité. Par ce fait, il renonce également à la participation à toute autre compétition ayant lieu à la même date. Cette restriction ne s'applique néanmoins pas aux catégories spécifiques : décliner l'invitation n'empêche pas sa participation à d'autres compétitions.

Pour les joueurs invités au Prestige Vétéran, l'inscription est réalisée sur Cuescore par la CNB. La participation en tant qu'invité au tournoi Prestige Vétéran devra être confirmée avant la fermeture des inscriptions. Le joueur invité peut renoncer à participer au tournoi Prestige Vétéran pour lequel il est invité. Par ce fait, il renonce également à la participation à toute autre compétition Vétéran ayant lieu à la même date.

Dans le tournoi « National », les inscriptions s'effectuent en deux phases

Première phase :

Elle est réservée aux joueurs inscrits dans les 12 équipes de DN1, les 12 équipes de DN2 et les 16 équipes de DN3.

Les joueurs non-inscrits lors de cette première phase ne sont plus prioritaires une fois que la deuxième phase a débuté.

Seconde phase :

Les places sont ouvertes à tous.

Exception : les joueurs de la catégorie **Juniors** (U18) peuvent s'inscrire :

- dans le « National »,
- dans la catégorie Juniors (U18)
- et dans une autre catégorie spécifique à condition d'en remplir les critères.

Les joueuses et joueurs inscrits en catégorie spécifique le vendredi soir ne peuvent s'inscrire dans une autre catégorie spécifique qui se joue le vendredi soir.

Les montants des inscriptions figurent dans les dispositions financières de la saison en cours.

Toute annulation (avant la date de clôture des inscriptions) ou forfait (après la date de clôture des inscriptions) doit être signalée par le club à la commission nationale blackball à blackball@ffbillard.com.

L'annulation d'une inscription est remboursable si celle-ci survient avant la date de clôture des inscriptions. Une annulation ou un forfait signalé après ce délai n'est pas remboursable, sauf en cas de force majeure et à condition qu'un justificatif soit fourni dans un délai de 48 heures.

Les demandes sont étudiées par la CNB qui reste souveraine pour accorder les remboursements.

3.2.01.02 - Formules de jeu

Chaque catégorie individuelle se joue en élimination directe :

- | | | |
|----------------------|--|-------------------------------|
| - Juniors : | 4 manches gagnantes | Finale en 5 manches gagnantes |
| - Espoirs : | 4 manches gagnantes | Finale en 5 manches gagnantes |
| - Femmes : | 4 manches gagnantes | Finale en 5 manches gagnantes |
| - Vétérans : | 4 manches gagnantes | Finale en 5 manches gagnantes |
| - Prestige Vétéran : | 4 manches gagnantes | Finale en 5 manches gagnantes |
| - Nationale : | 4 manches gagnantes pour les premiers tours
5 manches gagnantes à partir des 16ème de finale
Finale en 6 manches gagnantes | |
| - Blackball Master : | 8 manches gagnantes | |

Deux pauses de 5 minutes sont autorisées : à la fin de la 5ème partie et à la fin de la 10ème partie. En cas de dépassement de temps une partie perdue sera appliquée au(x) joueurs.

- Para-Billard : La formule de jeu et les distances des matches sont déterminées par la direction de jeu en fonction du nombre de participants au tournoi.

Particularités matchs télévisés :

Pour toutes les catégories (y compris Blackball Master) :

- match limité à 1h40 ;
- temps pour chaque coup 40 secondes (y compris à la casse) ;
- une extension par partie et par joueur.

Catégorie Para-billard :

- match limité à 1h50 ;
- temps pour chaque coup 60 secondes ;
- une extension par partie et par joueur.

Particularités finales Juniors, Vétérans et Mixte Nationale :

- match limité à 1h40 ;
- temps pour chaque coup 45 secondes ;
- 90 secondes après la casse ;
- une extension par partie et par joueur.

L'arbitre annonce à intervalles réguliers le temps restant du match.

Fin du match (dans le cadre de matchs à temps limité) :

À l'annonce de l'arbitre, le match cesse. Tout tir effectué après l'annonce de l'arbitre est invalidé. Le joueur qui mène au score remporte le match. En cas d'égalité, une partie décisive à neuf billes est disputée. Les joueurs effectuent le tirage à la bande pour déterminer celui qui casse.

Particularités Blackball Master

Les joueurs permanents Blackball Master reçoivent un dossier qu'ils doivent renvoyer au cours de l'été, à des dates limites fixées par la CNB.

Les joueurs doivent être présents dans l'aire de jeu, 10mn avant le début du match. Tout joueur absent à l'annonce du début du match perd une partie, puis une partie toutes les 5 mn supplémentaires.

A chaque tournoi Blackball Master, en sus des 28 joueurs permanents, quatre joueurs de la division Mixte Nationale sont invités.

Il s'agit de joueurs non permanents déterminés comme suit :

- pour la première étape de la saison 2026-2027, des quatre premiers joueurs du classement Race de la saison précédente parmi les joueurs non permanents ;
- pour les étapes suivantes, des quatre joueurs ayant atteint le stade des demi-finales du tournoi Mixte Nationale de l'étape précédente, fût-elle la dernière étape de la saison sportive précédente.

Afin de pallier l'absence d'un joueur permanent ou non, une place invitée supplémentaire est pourvue :

- pour la première étape de la saison 2026-2027, au 5ème joueur du classement Race de la saison précédente parmi les joueurs non permanents (et ainsi de suite...) ;
- pour les étapes suivantes, au joueur ayant atteint les quarts de finale à l'étape précédente, fût-elle la dernière étape de la saison sportive précédente,
- le mieux positionné au classement glissant (et ainsi de suite...).

Particularités Prestige Vétérans

Les joueurs permanents Prestige Vétérans reçoivent un dossier qu'ils doivent renvoyer au cours de l'été, à des dates limites fixées par la CNB.

Pour la saison 2026-2027, les 12 permanents sont les 12 premiers du classement Race Vétérans de la saison précédente. En cas de désistement, la place sera attribuée au joueur suivant dans ce classement.

A chaque tournoi Prestige Vétérans, en sus des 12 joueurs permanents, quatre joueurs de la division Vétérans sont invités.

Il s'agit de joueurs non permanents déterminés comme suit :

- pour la première étape de la saison 2026-2027, des quatre premiers joueurs du classement Race de la saison précédente parmi les joueurs non permanents ;
- pour les étapes suivantes, des quatre joueurs ayant atteint le stade des demi-finales du tournoi Vétérans de l'étape précédente, fût-elle la dernière étape de la saison sportive précédente.

Afin de pallier l'absence d'un joueur permanent ou non, une place invitée supplémentaire est pourvue :

- pour la première étape de la saison 2026-2027, au 5ème joueur du classement Race de la saison précédente parmi les joueurs non permanents (et ainsi de suite...) ;

- pour les étapes suivantes, au joueur ayant atteint les quarts de finale à l'étape précédente, fût-elle la dernière étape de la saison sportive précédente,
- le mieux positionné au classement glissant (et ainsi de suite...).

3.2.01.03 - Définition des têtes de séries

Les têtes de séries sont des joueuses et des joueurs qui intègrent les compétitions en fonction de leur classement. Les autres sont des "non-têtes de séries" (NTS).

Les têtes de série sont désignées selon le classement glissant.

Catégories Juniors, Espoirs, Femmes et **division Vétérans.**

Les têtes de série (TS) sont les huit joueurs les mieux classés au classement glissant et sont répartis dans le tableau selon le schéma ci-dessous (NTS = non tête de série).

Exemple pour un tableau à 32 joueurs :

Match 1 :	TS1	vs	NTS	Match 9 :	TS3	vs	NTS
Match 2 :	NTS	vs	NTS	Match 10 :	NTS	vs	NTS
Match 3 :	NTS	vs	NTS	Match 11 :	NTS	vs	NTS
Match 4 :	TS8	vs	NTS	Match 12 :	TS6	vs	NTS
Match 5 :	TS5	vs	NTS	Match 13 :	TS7	vs	NTS
Match 6 :	NTS	vs	NTS	Match 14 :	NTS	vs	NTS
Match 7 :	NTS	vs	NTS	Match 15 :	NTS	vs	NTS
Match 8 :	TS4	vs	NTS	Match 16 :	TS2	vs	NTS

Catégorie Blackball Master

Les têtes de série (TS) sont les huit joueurs les mieux classés au classement glissant et sont répartis dans le tableau selon le schéma ci-dessous (NTS = non tête de série).

TS1 et TS2 placées.

Tirage au sort entre la TS3 et la TS4 pour les positionner en partie haute ou basse du tableau.

Tirage au sort entre les TS5, TS6, TS7 et TS8 pour les situer dans le tableau.

Les NTS sont réparties dans le tableau par un tirage au sort intégral

Match 1 :	TS1	vs	NTS	Match 9 :	TS3 ou 4	vs	NTS
Match 2 :	NTS	vs	NTS	Match 10 :	NTS	vs	NTS
Match 3 :	NTS	vs	NTS	Match 11 :	NTS	vs	NTS
Match 4 :	TS5 à 8	vs	NTS	Match 12 :	TS5 à 8	vs	NTS
Match 5 :	TS5 à 8	vs	NTS	Match 13 :	TS5 à 8	vs	NTS
Match 6 :	NTS	vs	NTS	Match 14 :	NTS	vs	NTS
Match 7 :	NTS	vs	NTS	Match 15 :	NTS	vs	NTS
Match 8 :	TS3 ou 4	vs	NTS	Match 16 :	TS2	vs	NTS

Particularité Blackball Master

Un joueur accédant ne pourra pas être tête de série au 1er Blackball Master.

Un joueur non permanent ne peut pas être tête de série en catégorie Blackball Master.

Les joueurs invités sont placés aux numéros 29, 30, 31 & 32 du tirage au sort en fonction du classement du tournoi Mixte Nationale de l'étape précédente et, en cas d'égalité, en fonction du classement glissant.

Division Prestige Vétéran

Les têtes de série (TS) sont les quatre joueurs les mieux classés au classement glissant et sont répartis dans le tableau selon le schéma ci-dessous (NTS = non tête de série).

Match 1 :	TS1	vs	NTS
Match 2 :	NTS	vs	NTS
Match 3 :	NTS	vs	NTS
Match 4 :	TS4	vs	NTS
Match 5 :	TS3	vs	NTS
Match 6 :	NTS	vs	NTS
Match 7 :	NTS	vs	NTS
Match 8 :	TS2	vs	NTS

Catégorie Mixte Nationale

Il existe deux niveaux de tête de série :

- les têtes de série A - 64 joueurs
- les têtes de série B - 64 joueurs

Ces têtes de série sont intégrées progressivement dans le tableau de la compétition.

Les 64 TSA : Les 32 TSA les mieux classées sont positionnées automatiquement dans le tableau final par rapport à leur classement et les 32 suivantes (de TSA33 à TSA64) sont positionnées par tirage au sort intégral.

Les 64 TSB sont positionnées par tirage au sort intégral.

Les NTS sont positionnées aux premier et deuxième tour, par tirage au sort intégral.

La compétition catégorie Mixte Nationale débute à 8h30, les horaires sur Cuescore sont juste communiqués à titre indicatif.

3.2.01.04 - Compétiteur engagé dans plusieurs catégories

Catégories Juniors et National

Lors de son appel pour débiter un match, si un joueur est en compétition dans une autre catégorie, il doit choisir celle dans laquelle il souhaite continuer.

Le match de la catégorie à laquelle il renonce est considéré comme perdant, non comme un abandon en cours de compétition. Il conserve le nombre de parties gagnées du match auquel il renonce pour son goal average, le cas échéant.

3.2.01.06 - Attribution des points

Se reporter à l'annexe 1.

3.2.01.07 - Classement national

Dans toutes les catégories, le classement national est établi à l'issue de chaque tournoi.

Sont pris en compte :

- les points obtenus lors des tournois nationaux (voir l'annexe 1)
- les points obtenus aux championnats de France (voir l'annexe 1)

CLASSEMENT GLISSANT

Ce classement est géré en 12 mois glissants. Il tient compte des résultats obtenus lors des tournois nationaux sur les douze derniers mois ainsi que des Championnats de France de la saison précédente, à l'exception des catégories Blackball Master et Mixte National.

Pour la catégorie Blackball Master, les Championnats de France n'attribuent aucun point.

Il est utilisé pour déterminer les têtes de série des tournois nationaux .

Les points acquis lors des tournois nationaux de la saison précédente sont proratisés à hauteur de 50%.

Les points acquis lors des tournois de la saison en cours sont acquis en totalité.

CLASSEMENT RACE

Ce classement est géré sur la saison en cours et tient compte des résultats obtenus lors des tournois nationaux et des championnats de France pour toutes les catégories.

Il est utilisé pour qualifier les joueurs et joueuses du circuit national aux Championnats de France.

Il est également utilisé pour les montées et descentes du Blackball Master.

3.2.01.08 - Départage

En cas d'égalité de points au classement, le départage s'effectue selon les règles suivantes

- d'abord sur le "*point average*" général (meilleure différence entre les manches gagnées et perdues par un joueur sur tous ses matchs joués)
- puis sur le meilleur résultat obtenu sur un tournoi dans la catégorie concernée – puis sur le second meilleur résultat
- et ainsi de suite jusqu'au départage

3.2.01.09 - Distribution des primes

Le montant et la répartition des primes allouées sont définis dans les dispositions financières de la saison en cours.

Les primes sont remises sur place par le club organisateur (sauf pour les équipes, en fin de saison).

Les joueurs ont l'obligation de présenter une pièce d'identité afin de percevoir leur prime.

À l'issue de chaque compétition, les primes non récupérées sont distribuées par le secrétariat fédéral dans les conditions définies par les dispositions financières.

Dans les 48 heures qui suivent la compétition, le club organisateur doit transmettre au secrétariat fédéral la liste d'émargement des primes et restituer les primes non perçues.

3.2.01.10 - Participation des joueurs étrangers

Le règlement intérieur de la Fédération française de billard décrit les conditions de participation des joueurs étrangers dans les compétitions, pour toutes les disciplines. Le règlement intérieur est consultable sur le site internet fédéral [ffbillard.com](https://www.ffbillard.com/ext/telechargement.php?id=26185) :

<https://www.ffbillard.com/ext/telechargement.php?id=26185>

3.2.01.11 - Qualifications

Le classement race qualifie les joueurs pour les finales des championnats de France individuels suivants :

- Juniors : les 6 premiers
- Espoirs : les 6 premiers
- Vétérans : les 6 premiers (classement unique Prestige Vétéran et Vétéran)
- Femmes : les 6 premières
- National : les 30 premiers + 2 joueurs de La Réunion
- Master : les 8 premiers

3.2.01.12 - Qualifications Blackball Master

À l'issue des championnats de France, 28 joueurs permanents Blackball Master sont sélectionnés comme suit pour la saison suivante :

- 20 joueurs sont maintenus dans le Blackball Master
- 8 joueurs accèdent au Blackball Master par le classement Race
- les joueurs repêchés à la suite de désistements éventuels (Article 3.2.01.13)

3.2.01.13 - Repêchage Blackball Master

Si un ou plusieurs joueurs **maintenus au Blackball Master** par le classement, refusent leur engagement pour la saison suivante, ils sont remplacés de la manière suivante :

- en premier le joueur classé 9^{ème} de la division Nationale
- puis le joueur classé 21^{ème} du Blackball Master
- puis le joueur classé 10^{ème} de la division Nationale
- puis le joueur classé 22^{ème} du Blackball Master
- et ainsi de suite ...

Si un ou plusieurs joueurs **accédants au Blackball Master** par le classement, refusent leur engagement pour la saison suivante, ils sont remplacés de la manière suivante :

- en premier le joueur classé 9^{ème} de la division Nationale
- puis le joueur classé 10^{ème} de la division Nationale
- puis le joueur classé 11^{ème} de la division Nationale
- et ainsi de suite ...

Les joueurs maintenus ou accédant au Blackball Master qui refusent ce statut et les joueurs exclus du Blackball Master en cours de saison, sont classés en National.

Ils ne sont autorisés à disputer que trois tournois nationaux dans la saison.

Un joueur maintenu en Blackball Master qui n'a pas obtenu sa qualification pour la finale de France Masters lors des trois dernières saisons est autorisé à descendre en Nationale sans être astreint au nombre maximum de trois tournois nationaux la saison suivante.

Article 3.2.02 - Les compétitions par équipes

Lors d'un week-end du circuit national, les journées des championnats de France par équipes, de DN1, DN2 et DN3 sont organisées.

Le règlement de ces compétitions par équipes est décrit dans le Titre 3 - Les compétitions nationales - Chapitre 4 - Les championnats de France par équipes de divisions nationales.

CHAPITRE 3 - LA FINALE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES DE DIVISION RÉGIONALE

Article 3.3.01 - Description

Les meilleures équipes de divisions régionales s'affrontent lors d'une finale nationale appelée « Championnat de France par équipes de Division Régionale ».

Article 3.3.02 - Qualifications

Cette finale est composée de 64 équipes comprenant :

- les 14 équipes championnes de ligue
- 50 équipes issues des compétitions régionales selon le prorata du nombre d'équipes engagées dans chaque ligue, dont au minimum deux équipes de la ligue de La Réunion

Le nombre d'équipes qualifiées est calculé au prorata du nombre d'équipes déclarées, recensées par le secrétariat fédéral et à jour de leur règlement à la date du 31 décembre de la saison en cours, avec un minimum d'1 équipe qualifiée par ligue (ayant au moins 1 équipe déclarée et à jour de son règlement).

Spécificités de la ligue de La Réunion

La ligue de la Réunion peut présenter en seconde équipe une sélection régionale, composée de joueurs qualifiés en individuel pour les championnats de France. Les joueurs de l'équipe doivent porter le même polo.

Article 3.3.03 - Convocations

Les équipes qualifiées par les ligues doivent confirmer, auprès du responsable sportif de ligue, leur participation aux finales des championnats de France.

Les convocations pour les finales des championnats de France sont mises en ligne sur le site fédéral.

Article 3.3.04 - Remplacements

En cas de refus d'une équipe qualifiée, le responsable sportif de ligue pourvoit à son remplacement.

Le responsable sportif de ligue transmet au responsable de la CNB (selon le délai indiqué sur le calendrier national) la liste des équipes qualifiées ayant confirmé leur participation, par ordre de classement régional.

Article 3.3.05 - Formule de jeu et déroulement d'un match

Formule de jeu

Huit poules de huit équipes en double KO qualifiant les quatre premiers de chaque poule pour les 16^{ème} de finale, puis tableau à élimination directe.

Déroulement d'un match

Le joueur d'une équipe affronte un joueur de l'équipe adverse pour le gain d'une partie. Le vainqueur d'une partie rapporte un point à son équipe.

L'équipe qui totalise 9 points remporte le match.

Un tirage à la bande est effectué en début de match. Ensuite la casse est alternée entre chaque équipe jusqu'à la fin du match.

Au début du match les joueurs sont appelés selon l'ordre indiqué sur la feuille de match. En fonction de l'avancée du match, les joueurs suivants sont appelés à jouer dès qu'un billard est disponible. Si une partie ne peut être démarrée car un des joueurs est en cours de match sur

une partie précédente, une partie doit être lancée avec les deux joueurs suivants immédiatement disponibles.

Une équipe ne peut refuser de présenter un joueur disponible appelé pour disputer une partie, même si cette partie est plus avancée sur la feuille de match.

Article 3.3.06 - Attribution du titre de champion de France

L'équipe vainqueur de la finale est déclarée « Championne de France par équipes de Division Régionale » de la saison en cours.

Article 3.3.07 - Accession à la division DN3

Les 4 premières équipes accèdent à la Division Nationale 3 pour la saison suivante.

Premier cas de refus de montée en DN3

- La place est attribuée à l'équipe de Division Régionale la mieux classée ayant disputé les 1/4 de finale. Le classement départage les équipes en prenant en compte le goal average général, c'est-à-dire la meilleure différence entre les parties gagnées et les parties perdues par une équipe sur l'ensemble des matchs de la compétition.

Second cas de refus de montée en DN3

- La place est proposée à la 13^{ème} équipe du classement DN3 de la saison en cours. Si l'équipe refuse, la place est proposée à la 14^{ème} équipe, etc.

Troisième cas de refus de montée en DN3

- l'équipe de Division Régionale la mieux classée ayant atteint les 1/4 de finale.

Si d'autres refus sont formulés, les places sont proposées comme cité précédemment, en alternant les propositions aux équipes DN3 et aux équipes de Division Régionale.

Aucune place en division DN3 ne peut être attribuée directement à une équipe régionale souhaitant rejoindre le circuit national, sans avoir disputé les finales des championnats de France et avoir atteint les places qualificatives comme stipulé ci-dessus.

CHAPITRE 4 - LES CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR ÉQUIPES DE DIVISIONS NATIONALES

Article 3.4.01 - Les Divisions Nationales

Le championnat de France par équipes de Divisions Nationales est composé de trois divisions :

- Division Nationale 1, ci-après dénommée DN1
- Division Nationale 2, ci-après dénommée DN2
- Division Nationale 3, ci-après dénommée DN3

Article 3.4.02 - Conditions de participation

- Les équipes doivent répondre aux conditions financières décrites dans le document « Dispositions financières » de la saison en cours.
- Les équipes doivent remplir le dossier transmis par la CNB et le renvoyer dans les délais impartis. Passé ces délais, l'équipe est considérée comme renonçant au championnat et une autre équipe est repêchée.
-

Article 3.4.03 - Composition des divisions

La Division Nationale 3 est composée de 16 équipes :

- les 4 dernières équipes de DN2 de la saison précédente.
- les équipes classées de la 5ème à la 12ème place du circuit DN3 la saison précédente.
- les 4 premières équipes du championnat de France Division Régionale de la saison précédente.

-

Les équipes sont composées de 4 joueurs minimum.

La Division Nationale 2 est composée de 12 équipes :

- les 3 dernières équipes de DN1 de la saison précédente
- les équipes classées de la 4ème à la 8ème place en DN2 la saison précédente
- les 4 premières équipes de DN3 de la saison précédente

La Division nationale 1 est composée de 12 équipes :

- les 9 premières équipes au classement de la saison précédente
- les 3 premières équipes de DN2 de la saison précédente

Article 3.4.04 - Formule de jeu

Le championnat de France par équipes de Divisions nationales se déroule sur l'ensemble des événements sportifs qui composent le circuit national.

Les équipes s'affrontent lors de matchs dénommés « matchs de championnat ».

Les équipes de Division Nationale 3 s'affrontent en une poule unique, en deux phases :

- Phase une : toutes les équipes se rencontrent représentant ainsi 15 matchs *aller* de championnat.

- Phase deux : les 8 premières équipes s'affrontent lors des Play-Off, et les 8 dernières équipes s'affrontent lors des Play-Down ; représentant ainsi 7 matchs *retour* de championnat.

Chaque équipe de Division Nationale 3 dispute donc au total 22 matchs de championnat sur l'ensemble de la saison.

Tous les points acquis lors de la phase aller sont conservés par les équipes durant la phase retour et viennent s'ajouter aux points acquis lors de cette phase retour.

Les équipes de Divisions Nationale 1 et Nationale 2 s'affrontent en une poule unique, en matchs aller-retour sur toute la saison.

Chaque équipe de Division Nationale 1 et de Division Nationale 2 dispute donc au total 22 matchs de championnat sur l'ensemble de la saison.

Article 3.4.05 - Composition des matchs et remplacements

Chaque équipe de division nationale 1 et nationale 2 est composée de 5 joueurs au minimum et de 8 joueurs au maximum.

Chaque équipe de division nationale 3 est composée de 4 joueurs au minimum et de 8 joueurs au maximum.

Chaque session de division nationale 1 et nationale 2 est composée de 5 joueurs. Chaque joueur occupe une place dans la feuille de match, attribuée par une lettre ou un chiffre.

Chaque session de division nationale 3 est composée de 4 joueurs. Chaque joueur occupe une place dans la feuille de match, attribuée par une lettre ou un chiffre.

La composition de chaque session doit être renseignée avant la fin de la session précédente.

Des changements de joueurs peuvent être opérés dès la seconde session. Tout joueur n'ayant pas joué dans la session 1 peut intégrer le match à n'importe quelle place pour chaque session suivante.

Un joueur présent en session 1 et ayant été remplacé peut réintégrer le match à condition de reprendre sa place initiale

Division Nationale 3 :

Chaque match se déroule en 4 sessions de 4 parties, représentant au total 16 parties.

Divisions Nationales 1 et Nationales 2 :

Chaque match se déroule en 4 sessions de 5 parties, représentant au total 20 parties.

Article 3.4.06 - Déroulement du match

- Le joueur d'une équipe affronte un joueur de l'équipe adverse pour le gain d'une partie. Le vainqueur d'une partie rapporte un point à son équipe.
- L'équipe qui totalise le plus grand nombre de points remporte le match. En cas d'égalité, le match est déclaré « match nul ».
- Un tirage à la bande est effectué en début de match. Ensuite la casse est alternée entre chaque équipe jusqu'à la fin du match.
- Au début du match les joueurs sont appelés selon l'ordre indiqué sur la feuille de match. En fonction de l'avancée du match, les joueurs suivants sont appelés à jouer dès qu'un billard est disponible. Si une partie ne peut être démarrée car un des joueurs est en cours de match sur une partie précédente, une partie doit être lancée avec les deux joueurs suivants immédiatement disponibles.
- Une équipe ne peut refuser de présenter un joueur disponible appelé pour disputer une partie, même si cette partie est plus avancée sur la feuille de match.
- Un match se termine dès lors que toutes les parties sont terminées.
- Chaque équipe est obligatoirement responsable du chronométrage d'une des deux tables attribuées tout au long du match. Pour mémoire, le temps autorisé pour chaque coup est de 45 secondes, 90 secondes après la casse, rappel à 20 secondes, une extension par partie et par joueur (pour plus de précisions, se référer aux règles officielles Blackball).
- Une équipe ne peut refuser de chronométrer la table attribuée tout au long du match.

Article 3.4.07 - Attribution des points

- Match gagné : 5 points
- Match nul : 3 points
- Match perdu : 1 point
- Forfait : - 3 points
- Bonus offensif DN3 : 1 point est attribué dès lors qu'une équipe remporte 11 parties.
- Bonus défensif DN3 : 1 point est attribué dès lors qu'une équipe remporte 6 parties.
- Bonus offensif DN1 et DN2 : 1 point est attribué dès lors qu'une équipe remporte 14 parties.
- Bonus défensif DN1 et DN2 : 1 point est attribué dès lors qu'une équipe remporte 7 parties.
- Chaque joueur qui remporte une partie obtient 2 points de classement individuel par équipes.
- Chaque partie perdue lui ôte 1 point de classement individuel par équipes.

Article 3.4.08 - Classements et départage

Le classement par équipes s'effectue selon le nombre de points remportés par chaque équipe.

En cas d'égalité de points, le départage s'effectue dans l'ordre suivant selon ces règles :

1. le goal average général : meilleure différence entre les parties gagnées et les parties perdues par une équipe sur l'ensemble des matchs
2. le nombre de victoires lors des confrontations entre les équipes ex aequo
3. le goal average particulier : meilleure différence entre les parties gagnées et les parties perdues sur les matchs des deux phases, entre les équipes ex-æquo
4. le nombre de matchs gagnés sur l'ensemble de la saison

Le classement individuel par équipes s'effectue sur la différence du nombre de points obtenus par les parties gagnées et du nombre de points soustraits par les parties perdues.

En cas d'égalité de points, le départage s'effectue dans l'ordre suivant selon le nombre de fermes.

Article 3.4.09 - Attribution du titre de Champion de France

Le titre de champion de France par équipes est décerné selon le classement établi à l'issue de tous les matchs de championnat lors du même week-end que le dernier tournoi national, à la Coupe de France.

Article 3.4.10 - Désistements

À l'issue des classements de fin de saison, les montées et descentes sont effectuées. En cas de désistement d'une équipe dans une division, cette équipe est remplacée dans l'ordre du classement de la saison écoulée par :

DN1

- en premier l'équipe classée 4ème de DN2
- puis l'équipe classée 10^{ème} de la DN1
- puis l'équipe classée 5ème de DN2
- puis l'équipe classée 11ème de la DN1
- et ainsi de suite ...

DN2

- en premier l'équipe classée 5ème de DN3
- puis l'équipe classée 9ème de la DN2
- puis l'équipe classée 6ème de DN3
- puis l'équipe classée 10ème de la DN2
- et ainsi de suite ...

Les équipes de DN2 et de DN3 ne peuvent pas refuser la montée. Si elles refusent, elles sont exclues du championnat National et sont rétrogradées en division Régionale. Dans ce cas, l'équipe initialement rétrogradée la mieux classée est maintenue dans la division.

Si une ou plusieurs équipes de DN3 se désistent, les places sont pourvues comme suit, dans l'ordre suivant :

- la place est proposée à l'équipe de division Régionale la mieux classée lors de la finale des championnats de France
- puis la place est proposée à la première équipe de DN3 rétrogradée
- puis à l'équipe de division régionale suivante la mieux classée lors de la finale des championnats de France
- puis le reste en respectant cette alternance

Article 3.4.11 - Distribution des primes

- Les primes gagnées par les équipes sont déterminées pour chaque saison (se reporter aux dispositions financières de la saison en cours).
- Les trois premières équipes doivent impérativement se présenter en tenue de compétition lors de la cérémonie de clôture de leur championnat respectif, en présentant un minimum de 3 joueurs sur le podium.
- Les équipes qui ne respectent pas cette obligation protocolaire ne perçoivent ni prime ni trophée.

CHAPITRE 5 - LES FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS

Article 3.5.01 - Présentations

Les finales des championnats de France de toutes les catégories se déroulent aux mêmes dates et dans un même lieu.

Le vainqueur d'une Finale Nationale est déclaré champion de France de Billard Blackball dans sa catégorie pour la saison en cours.

La Fédération française de billard organise annuellement **les** finales des championnats de France de Blackball dans les catégories et divisions individuelles suivantes :

Les catégories spécifiques :

- Catégorie Benjamins (U15) ;
- Catégorie Juniors (U18) ;
- Catégorie Espoirs (U23) ;
- Catégorie Femmes ;
- Catégorie Vétérans (+50 ans).

La catégorie mixte

- Masters ;
- Division Nationale ;
- Division Régionale.

Les catégories Para-billard :

- Catégorie Fauteuil ;
- Catégorie Malvoyants.

Article 3.5.02 - Les catégories spécifiques

Chaque finale nationale est composée de 32 joueurs.

3.5.02.01 - Qualifications

Dans chaque ligue, le nombre de joueurs qualifiés aux finales des championnats de France est calculé aux proratas des compétiteurs au **1^{er} lundi de mars de la saison en cours**. À cette fin, les ligues utilisent le logiciel CUESCORE.

En catégories Benjamins, sont qualifiés :

- le champion (ou son remplaçant) de chacune des quatorze ligues
- Au prorata du nombre de joueurs dans chacune des quatorze ligues
- Si une ligue n'a aucun joueur dans cette catégorie, la place est reportée à la ligue ayant le plus de compétiteurs dans la catégorie benjamin.

En catégories Juniors, Espoirs, Vétérans et Femmes, sont qualifiés :

- le champion (ou son remplaçant) de chacune des quatorze ligues
- les six premiers joueurs(ses) issu(e)s du classement national race de la catégorie
- au prorata du nombre de joueurs(ses) dans chacune des quatorze ligues.
- Si une ligue n'a aucun joueur dans cette catégorie, la place est reportée à la ligue ayant le plus de compétiteurs dans la catégorie concernée;

Cas de Double qualification

- Un joueur peut se trouver qualifié pour la finale de France à la fois par le classement national et par le classement régional. Dans ce cas, la priorité est donnée au classement national.
- La place disponible est alors attribuée au joueur classé immédiatement après lui au classement régional.
- Si une ligue ne peut fournir aucun joueur, la place est attribuée au meilleur joueur classé dans le classement national dans cette catégorie.

La participation à la compétition des finales de championnats de France dans deux catégories spécifiques N'EST PAS AUTORISÉE.

La participation à la compétition des finales de championnats de France dans une catégorie spécifique et une catégorie Mixte (Masters, Nationale, Régionale) EST AUTORISÉE.

3.5.02.02 - convocations et remplacements

Convocations

- Les joueurs qualifiés par le classement national sont destinataires d'une convocation, ainsi que leur président de club.
- Ils doivent répondre dans le délai imparti en acceptant ou non leur qualification. En cas de refus, les joueurs suivants au classement national sont repêchés.
- La commission nationale blackball envoie aux responsables sportifs de ligues la liste des qualifiés par catégorie. Les responsables sportifs de ligue doivent confirmer la présence des joueurs qualifiés (selon le délai indiqué sur le calendrier national).
- En cas de refus d'un joueur qualifié, le responsable sportif de ligue pourvoit à son remplacement.
- Les convocations pour les finales des championnats de France sont mises en ligne sur le site fédéral.

Remplacements

- Si une ligue ne peut pourvoir au remplacement d'un joueur, la place est attribuée au meilleur joueur du classement national dans cette catégorie.
-

3.5.02.03 - Les formules de jeu

Catégories Benjamins, Juniors, Espoirs, Femmes et Vétérans :

- Quatre poules de huit joueurs en double KO, qualifiant les quatre premiers de chaque poule pour les huitièmes de finale, puis tableau à élimination directe
- Les 8 têtes de série sont réparties dans les quatre poules
- La distance des matchs est de quatre manches gagnantes

3.5.02.04 - Tirage au sort et têtes de séries

Catégories Benjamins :

- Les huit têtes de séries sont les champions de ligue par ordre d'importance d'effectifs de la catégorie.

Catégories Juniors, Espoirs, Femmes et Vétérans :

- Les **six** premières têtes de série sont les joueurs les mieux classés au classement national, puis les **deux** champions de ligue par ordre d'importance d'effectifs de la catégorie.

Pour toutes les catégories, les têtes de série sont placées de sorte que :

- les quarts de finale théoriques opposent la n°1 à la n°8, la n°2 à la n°7, la n°3 à la n°6 et la n°4 à la n°5
- les demi-finales théoriques opposent la n°1 à la n°4 et la n°2 à la n°3

Le tirage au sort est intégral pour les autres joueurs, en évitant, dans la mesure du possible, que deux joueurs du même club se rencontrent au premier tour.

Les perdants des demi-finales s'affrontent en petite finale pour la médaille de bronze pour toutes les catégories.

Article 3.5.03 - La catégorie mixte

La catégorie mixte comprend les divisions Master, Nationale et Régionale.

3.5.03.01 - Qualifications

Dans la catégorie Mixte, les joueurs sont appelés en fonction de leur niveau de performance à concourir dans l'une des trois divisions.

La finale de Division Régionale est composée de 64 joueurs.

Sont qualifiés les joueurs des ligues en fonction de leurs effectifs, répartis comme suit :

- 1ère ligue 8 joueurs
- 2^e ligue 7 joueurs
- 3ème à 6ème ligue 5 joueurs par ligue *soit 20 joueurs*
- 7ème et 9ème ligues 4 joueurs par ligue *soit 12 joueurs*
- 10ème à 13ème ligue 3 joueurs par ligue *soit 12 joueurs*
- Ligue de la Réunion 5 joueurs

Les effectifs pris en compte sont les effectifs au **1^{er} lundi de mars de la saison en cours**. À cette fin, les ligues utilisent le logiciel CUESCORE.

La finale de Division Nationale est composée de 32 joueurs.

Sont qualifiés :

- les 30 premiers joueurs du classement national
- deux joueurs issus de la ligue de la Réunion

La finale de Division Master est composée des huit premiers joueurs du classement national Blackball Master.

3.5.03.02 - Convocations et remplacements

Convocations et remplacements division régionale

- La commission nationale blackball envoie aux responsables sportifs de ligues la liste des qualifiés par catégorie. Les responsables sportifs de ligue doivent confirmer la présence des joueurs qualifiés (selon le délai indiqué sur le calendrier national).
- En cas de refus d'un joueur qualifié, le responsable sportif de ligue pourvoit à son remplacement.
- Si une ligue ne peut présenter aucun joueur en finale, la place est attribuée à une autre ligue au prorata du nombre de joueurs classés dans cette catégorie. Si aucune ligue ne peut fournir de joueur classé dans les huit premiers, la place est attribuée au meilleur joueur du classement national dans cette catégorie.
- Exemple : un joueur peut être initialement qualifié par la ligue pour la finale du championnat de France de Division **Régionale** et être ensuite qualifié pour la finale du championnat de France de division Nationale par le classement national. Dans ce cas, il est convoqué à la finale de division Nationale et il est remplacé pour la finale de division **Régionale** (CF Article 3.5.02.02 – convocations et remplacements).

Le joueur qui valide sa convocation s'engage à être présent dès le début de la compétition.

Convocations et remplacements division nationale

- Les joueurs qualifiés par le classement national sont destinataires d'une convocation, ainsi que leur président de club.
- Ils doivent répondre dans le délai imparti en acceptant ou non leur qualification.
- Si un joueur issu du classement national est forfait, la place disponible est attribuée au joueur immédiatement classé après lui.
- La date limite de ce remplacement est fixée à 72 heures avant l'heure de convocation. Au-delà, aucun remplacement n'est effectué et aucun repêchage ne peut avoir lieu.

Le joueur qui valide sa convocation s'engage à être présent dès le début de la compétition.

Convocations et remplacements division Master

Les joueurs sont qualifiés par le classement master à l'issue du dernier tournoi. Si un joueur issu du classement master est forfait, la place disponible est attribuée au joueur immédiatement classé après lui, jusqu'à la 16^e place maximum. Au-delà, il n'est pas remplacé.

Le joueur qui valide sa participation s'engage à être présent dès le début de la compétition.

Les convocations de toutes les catégories pour les finales des championnats de France sont mises en ligne sur le site fédéral.

3.5.03.03 - Les formules de jeu

Division Régionale

- Huit poules de huit joueurs en double KO qualifiant les quatre premiers de chaque poule pour les seizièmes de finale, puis tableau à élimination directe, jusqu'en finale et petite finale.
- La distance des matchs est de quatre manches gagnantes et la finale **et petite finale** en cinq manches gagnantes.

Division Nationale

- Quatre poules de huit joueurs en double KO, qualifiant les quatre premiers de chaque poule pour les huitièmes de finale, puis tableau à élimination directe.
- La distance des matchs est de cinq manches gagnantes et la finale et **petite finale** en six manches gagnantes.

Division Master

- Tournoi en double KO
- La distance de jeu est de huit manches gagnantes

3.5.03.04 - Tirage au sort et têtes de séries

Division Régionale

- Les 14 champions de ligues et le vice-champion des deux ligues les plus importantes en effectifs dans cette catégorie sont têtes de série ;
- Le tirage au sort est intégral pour les autres joueurs, en évitant toutefois, dans la mesure du possible, que deux joueurs du même club se rencontrent au premier tour.

Division Nationale

- Les 8 têtes de série sont placées au 1er tour ;
- Le tirage au sort est intégral pour les autres joueurs.

Division Master

Les joueurs sont placés dans le tableau en fonction de leur classement répartis comme suit :

N° 1 opposé au N° 8

N° 4 opposé au N° 5

N° 3 opposé au N° 6

N° 2 opposé au N° 7

Les perdants des demi-finales s'affrontent en petite finale pour la médaille de bronze dans toutes les divisions.

Article 3.5.04 - Les catégories Para-billard

3.5.04.01 - Qualifications

Les joueurs qui entrent dans les critères des catégories Para-billard « fauteuil » et « malvoyants » s'inscrivent sur Cuescore.

3.5.04.02 - convocations

Les convocations pour les finales des championnats de France sont mises en ligne sur le site fédéral.

3.5.04.03 - Les formules de jeu

La formule de jeu est déterminée en fonction du nombre de joueurs inscrits.

3.5.04.04 - Tirage au sort et têtes de séries

Les têtes de série sont déterminées par le directeur de jeu en fonction des joueurs inscrits.

Pour toutes les catégories, les têtes de série sont placées de sorte que :

- les quarts de finale théoriques opposent la n°1 à la n°8, la n°2 à la n°7, la n°3 à la n°6 et la n°4 à la n°5
- les demi-finales théoriques opposent la n°1 à la n°4 et la n°2 à la n°3

Le tirage au sort est intégral pour les autres joueurs, en évitant, dans la mesure du possible, que deux joueurs du même club se rencontrent au premier tour.

Les perdants des demi-finales s'affrontent en petite finale pour la médaille de bronze pour toutes les catégories.

TITRE 4 - LA COUPE DE FRANCE

Elle comporte deux compétitions distinctes :

- la coupe de France par équipes ;
- la coupe de France individuelle.

Article 4.1 - Compétition par équipes

Elle est réservée à toutes les équipes déclarées à la FFB.

Elle se déroule en deux phases :

- une phase régionale ;
- une phase finale nationale.

4.1.01 - Phase régionale

Cette phase est gérée par le responsable sportif de ligue, qui établit le calendrier et le tirage au sort.

Les qualifications s'effectuent selon **un tableau en élimination directe**. La distance des matches est de **8** manches gagnantes.

La compétition doit obligatoirement être gérée par CUESCORE fourni par la Fédération française de billard.

La phase est ouverte aux équipes de DN3 et de Division Régionale.

Les équipes de DN1 et de DN2 ne participent pas à la première phase éliminatoire régionale.

Le nombre de places attribuées à chaque ligue est déterminé par la CNB au prorata du nombre d'équipes déclarées, recensées par le secrétariat fédéral et à jour de leur règlement à la date du 31 décembre de la saison en cours, avec un minimum d'1 équipe qualifiée par ligue (ayant au moins 1 équipe déclarée et à jour de son règlement).

4.1.02 - Phase finale

La phase finale de la Coupe de France regroupe 64 équipes :

- les 12 équipes de DN1
- les 12 équipes de DN2
- les 40 équipes qualifiées par les ligues (DN3 et Divisions Régionales)

La formule de jeu est établie selon un tableau en élimination directe.

Un tirage au sort intégral sans tête de série est effectué à chaque tour.

La distance de jeu est de **8** parties gagnantes.

- Chaque équipe est obligatoirement responsable du chronométrage d'une des deux tables attribuées tout au long du match. Pour mémoire, le temps autorisé pour chaque coup est de 45 secondes, 90 secondes après la casse, rappel à 20 secondes, une extension par partie et par joueur (pour plus de précisions, se référer au règles officielles Blackball).
- Une équipe ne peut refuser de chronométrer la table attribuée tout au long du match.

Article 4.2 - Compétition individuelle

La Coupe de France individuelle est ouverte à tous les licenciés FFB, dans la limite de 512 participants.

- Il n'y a pas de phase éliminatoire, les joueurs doivent s'inscrire sur le logiciel sportif fourni par la Fédération française de billard dans les délais impartis.
- La formule de jeu est établie selon un tableau en élimination directe.
- La distance de jeu est de 3 parties gagnantes.

Article 4.3 - Attribution du titre

L'équipe vainqueur de la phase finale de la Coupe de France est déclarée :
"Vainqueur de la Coupe de France de billard Blackball par équipes".

La joueuse ou le joueur vainqueur de la phase finale de la Coupe de France est déclaré
"Vainqueur de la Coupe de France de billard Blackball individuelle".
Se reporter aux dispositions financières de la saison en cours.

TITRE 5 - SANCTIONS AUTOMATIQUES

Le simple fait de s'engager dans une compétition implique qu'on en accepte toutes les dispositions réglementaires.

Chaque infraction au règlement sportif de la compétition entraîne une décision réglementaire définie dans les articles ci-après.

En cas d'infraction lourde, un joueur peut être disqualifié d'une épreuve en cours, suspendu pour la suite de la compétition et sanctionné par la commission de discipline compétente.

Lors des compétitions régionales, la gestion des forfaits est confiée à la commission sportive de la ligue.

CHAPITRE 1 - JOUEUR OU ÉQUIPE EN RETARD

Les ligues régissent leur règlement pour les compétitions régionales.

Pour les compétitions nationales :

Pendant le déroulement de la compétition

- Si un joueur ou une équipe n'est pas présent(e) à l'appel de son nom, un second appel est renouvelé cinq minutes plus tard. L'heure de ce second appel est indiquée sur la feuille de match par le directeur de jeu ou son délégué.

- Si le joueur est toujours absent, la sanction est d'une manche perdue toutes les cinq minutes de retard supplémentaires. Dans le cas d'un match en trois manches gagnantes, cela signifie que le joueur perd définitivement le match au bout de 15 minutes après le deuxième appel.
- Si l'équipe ou l'un de ses joueurs est toujours absent(e), l'équipe est sanctionnée de deux manches par match toutes les cinq minutes de retard supplémentaires.
- Si la compétition se déroule selon la formule du double KO, le joueur ou l'équipe passe alors du côté perdant mais demeure toujours en compétition. Si le joueur est de nouveau forfait côté perdant, son absence est considérée comme un forfait.

CHAPITRE 2 - COMPORTEMENT

Le non-respect du matériel, un comportement antisportif, un comportement irrespectueux envers toute personne (officiel, joueur, organisateur, public, etc.) peut entraîner des sanctions immédiates par le directeur de jeu, et à posteriori par la commission de discipline compétente si elle est saisie.

CHAPITRE 3 - JOUEUR SANS SA LICENCE OU SA CONVOCATION

Lors de toute compétition, le responsable sportif peut contrôler que le joueur inscrit est titulaire d'une licence fédérale.

Le joueur doit être en mesure de présenter une pièce d'identité au directeur de jeu de toute compétition.

La non-affiliation ou la non-justification de son identité peut entraîner l'exclusion immédiate du joueur de la compétition. Le responsable sportif du niveau de compétition peut alors engager une procédure disciplinaire à l'encontre du joueur et/ou de son club d'appartenance.

CHAPITRE 4 - ABANDON EN COURS DE COMPÉTITION

Tout joueur ou équipe qui abandonne en cours d'épreuve sans motif justifié reconnu valable par le directeur de jeu s'expose à des sanctions disciplinaires et perd son droit à percevoir quelque indemnité ou prime que ce soit.

Tout abandon en cours de compétition fait l'objet d'une saisine de la commission de discipline auprès du président de la Fédération ou de l'instance décentralisée compétente.

CHAPITRE 5 - DISQUALIFICATION

Les droits d'engagement ne sont pas remboursés aux joueurs et aux équipes disqualifiés quel que soit le motif de la disqualification (tenue sportive non réglementaire, défaut de pièce d'identité, mauvais comportement sportif, etc.)

CHAPITRE 6 - ARBITRAGE

En cas de litige lors d'un match, le juge-arbitre établit et transmet au directeur de jeu un rapport sur les éventuels incidents, à charge pour le directeur de jeu de le transmettre à l'instance sportive concernée,

Pour plus de détails, se reporter aux chapitres relatifs aux [arbitres](#) et [juge-arbitre](#).

Compétitions nationales

Des cartons peuvent être signifiés aux joueuses et aux joueurs sur l'aire de jeu.

Carton jaune

L'arbitre sanctionne d'un carton jaune toute joueuse et tout joueur qui a un comportement antisportif.

Lors des compétitions Master, la joueuse ou le joueur qui est pénalisé d'au moins une manche perdue à l'appel d'un de ses matchs, reçoit un carton jaune.

Le carton jaune reste comptabilisé pendant les trois tournois suivants (sursis).

Si, pendant la période de sursis des trois tournois suivants, le même joueur reçoit un second carton jaune, il est suspendu pour le tournoi suivant.

Carton rouge

Un second carton jaune sur une période de trois tournois consécutifs équivaut à un carton rouge.

L'arbitre qui sanctionne la joueuse ou le joueur d'un second carton jaune lui signifie alors sa mise hors compétition et en informe le juge-arbitre pour établir le rapport.

Conséquences d'un carton rouge

Le joueur qui reçoit un carton rouge est sanctionné comme suit :

- le match en cours est perdu ;
- elle/il ne peut plus participer à aucune compétition durant le week-end ;
- son / ses inscriptions ne sont pas remboursées.

En Blackball Master :

- sa caution est encaissée ;
- pour pouvoir continuer à évoluer au sein du Blackball Master, elle/il doit renvoyer un chèque de caution au maximum quinze jours après la date du tournoi dans lequel elle/il a reçu ce carton (le cachet de la poste faisant foi). Au-delà de ce délai, elle/il est exclu(e) du Blackball Master ;
- le carton rouge reste comptabilisé pendant toute la saison.

Un second carton rouge entraîne l'exclusion définitive de la joueuse ou du joueur et la saisine automatique de la commission de discipline.

TITRE 6 - FORFAITS – PÉNALITÉS – SANCTIONS

Article 6.1 - Tournois Nationaux

Compétitions individuelles

Est considéré comme forfait un joueur qui ne se présente pas lors de son appel, le jour de la compétition.

Le forfait est excusé si un certificat médical ou un motif de force majeure est fourni dans les 48h après la fin de la compétition. Le forfait doit être déclaré par mail à l'adresse : blackball@ffbillard.com.

Catégorie Nationale Mixte :

Premier forfait

- Déclaration du forfait au minimum 24h avant la compétition : 0 point
- Pas de déclaration du forfait ou déclaration moins de 24h avant le début de la compétition : moins 30 points.
- L'inscription n'est pas remboursée.

Deuxième forfait

- Déclaration du forfait au minimum 24h avant la compétition : moins 30 points.
- Pas de déclaration du forfait ou déclaration moins de 24h avant le début de la compétition : moins 50 points.
- L'inscription n'est pas remboursée

Abandon en cours de compétition

- Moins 50 points.
- L'inscription n'est pas remboursée
- **Saisie de la commission de discipline**

Catégories spécifiques

Premier forfait

- Déclaration du forfait au minimum 24h avant la compétition : 0 point
- Pas de déclaration du forfait ou déclaration moins de 24h avant le début de la compétition : moins 30 points
- L'inscription n'est pas remboursée.

Deuxième forfait

- Déclaration du forfait au minimum 24h avant la compétition : moins 30 points
- Pas de déclaration du forfait ou déclaration moins de 24h avant le début de la compétition : moins 50 points
- L'inscription n'est pas remboursée

Abandon en cours de compétition

- Moins 50 points
- L'inscription n'est pas remboursée
- **Saisie de la commission de discipline**

Catégorie Blackball Master

Premier forfait de la saison :

- Déclaration du forfait au minimum 24h avant le début de la compétition, le joueur ne marque aucun point au classement.
- Pas de déclaration du forfait ou moins de 24h avant le début de la compétition, le joueur marque moins 50 points au classement et le chèque de caution est encaissé.
- Pour pouvoir continuer à évoluer au sein du Blackball Master, le joueur doit renvoyer un chèque de caution avant le tournoi national suivant (cachet de la poste faisant foi)
- l'inscription n'est pas remboursée.

Second forfait de la saison :

- Déclaration du forfait au minimum 24 h avant la compétition, le joueur marque moins 50 points au classement.
- Pas de déclaration du forfait ou moins de 24h avant le début de la compétition, le joueur marque moins 100 points au classement, le chèque de caution est encaissé,
- Pour pouvoir continuer à évoluer au sein du Blackball Master, le joueur doit renvoyer un chèque de caution avant le tournoi national suivant (cachet de la poste faisant foi)
- L'inscription n'est pas remboursée.

Abandon en cours de compétition et troisième forfait :

- Le chèque de caution est encaissé.
- L'inscription n'est pas remboursée.
- Le joueur est exclu du circuit Blackball Master.
- Le paiement intégral de tous les tournois restants est exigé. Une facture est envoyée au joueur.
- La commission de discipline est saisie.

Les joueurs ou équipes de chaque catégorie qui sont absents ou ne sont pas en tenue réglementaire pour la remise des trophées ne perçoivent aucune prime ni aucun trophée.

Article 6.2 – Championnat de France par équipes

Divisions Nationales

Est considérée comme forfait une équipe qui ne se présente pas pour disputer un match, ou **qui ne présente pas 3 joueurs minimum en DN3 et 4 joueurs minimum en DN1 et DN2.**

Pénalités

Une équipe ne présentant pas 4 joueurs minimum en DN3 et 5 joueurs minimum en DN1 et DN2 se verra attribuer une sanction financière (voir dispositions financières).

Suite à un forfait, des points de pénalités sont attribués aux équipes et aux joueurs les composant. 1 forfait compte pour l'ensemble des matchs d'un même événement.

Premier forfait de la saison

Déclaré 24h avant le début de la compétition :

- l'équipe forfait est pénalisée de 3 points au classement et perd l'intégralité de ses parties au goal average ;
- aucun joueur de l'équipe forfait ne marque de points de classement individuel par équipes ;
- les équipes présentes sont déclarées vainqueurs et gagne l'intégralité des parties au goal average ;
- seuls les **4 (DN3) ou 5 (DN1 & DN2)** joueurs inscrits dans la première session de l'équipe présente marquent leurs points de classement individuel par équipe.

Non déclaré avant le début de la compétition ou moins de 24h

- l'équipe forfait est pénalisée de 5 points au classement et perd l'intégralité de ses parties au goal average ;
- aucun joueur de l'équipe forfait ne marque de points de classement individuel par équipes ;
- les équipes présentes sont déclarées vainqueurs et gagne l'intégralité des parties au goal average ;
- seuls les **4 (DN3) ou 5 (DN1 & DN2)** joueurs inscrits dans la première session de l'équipe présente marquent leurs points de classement individuel par équipe.
- **La commission de discipline est saisie**

Second forfait de la saison :

Déclaré 24h avant le début de la compétition

- l'équipe forfait est pénalisée de 5 points au classement et perd l'intégralité de ses parties au goal average ;
- aucun joueur de l'équipe forfait ne marque de points de classement individuel par équipe ;
- les équipes présentes sont déclarées vainqueurs et gagne l'intégralité des parties au goal average ;
- seuls les **4 (DN3) ou 5 (DN1 & DN2)** joueurs inscrits dans la première session de l'équipe présente marquent leurs points de classement individuel par équipe.
- **La commission de discipline est saisie.**

Non déclaré avant le début de la compétition ou moins de 24h

- L'équipe forfait est considérée comme forfait **pour l'ensemble de la saison** avec effet rétroactif sur l'ensemble des matchs disputés ;
- les points obtenus précédemment par les équipes adverses sont annulés ;
- les points de classement individuel par équipes obtenus par les joueurs adverses sont annulés ;

- **La commission de discipline est saisie ;**
- **Les joueurs composant l'équipe forfait ont interdiction de jouer la saison suivante** dans aucune autre équipe de division nationale.

Sanctions

Premier forfait de la saison :

- une amende est adressée au club (cf dispositions financières de la saison en cours)

Second forfait de la saison :

- l'équipe n'évolue plus sur le circuit national la saison suivante, quelle que soit sa division.
- **La commission de discipline est saisie.**

Division Régionale

Forfait prévenu au minimum 72h avant le début de la compétition : 0 point

Forfait non prévenu ou prévenu le jour de la compétition

- Signalement à la ligue d'appartenance
- Sanction financière (voir dispositions financières)
- Interdiction de se présenter aux championnats de France la saison suivante

Abandon en cours de compétition

- Signalement à la ligue d'appartenance
- Sanction financière de (voir dispositions financières)
- Interdiction de se présenter aux championnats de France la saison suivante
- Saisie de la commission de discipline

Article 6.3 - Championnats de France individuels

Individuel et par équipes régional

Forfait prévenu 72h avant le début de la compétition : 0 point

Forfait prévenu entre 72h et 24h avant le début de la compétition : 0 point

Forfait non prévenu ou prévenu le jour de la compétition :

- Sanction financière adressée au club (voir dispositions financières)
- Signalement à la ligue d'appartenance

Abandon en cours de compétition :

- Sanction financière adressée au club (voir dispositions financières)
- Signalement à la ligue d'appartenance
- Saisie de la commission de discipline

Individuel national

Forfait prévenu 72h avant le début de la compétition : 0 point

Forfait prévenu entre 72h et 24h avant le début de la compétition : moins 90 points

Forfait non prévenu ou prévenu le jour de la compétition :

- Sanction financière adressée au club (voir dispositions financières)
- Signalement à la ligue d'appartenance

Abandon en cours de compétition :

- Sanction financière adressée au club (voir dispositions financières)
- Signalement à la ligue d'appartenance
- Saisie de la commission de discipline

Article 6.4 – Coupe de France

Compétition individuelle

Forfait signalé 24h avant le début de la compétition

- Sanction financière adressée au club d'appartenance (voir dispositions financières)
- Signalement à la ligue d'appartenance.

Forfait non prévenu ou moins de 24h avant le début de la compétition

- Sanction financière adressée au club d'appartenance (voir dispositions financières)
- Signalement à la ligue d'appartenance.
- Saisie de la commission de discipline.

Abandon en cours de compétition

- Sanction financière adressée au club d'appartenance (voir dispositions financières)
- Signalement à la ligue d'appartenance.
- Saisie de la commission de discipline.

Compétition par équipe – équipes régionale et DN3

Forfait signalé 24h avant le début de la compétition

- Sanction financière adressée au club d'appartenance (voir dispositions financières)
- Signalement à la ligue d'appartenance.

Forfait non prévenu ou moins de 24h avant le début de la compétition

- Sanction financière adressée au club d'appartenance (voir dispositions financières)
- Signalement à la ligue d'appartenance.
- Saisie de la commission de discipline

Compétition par équipe – équipes DN2 et DN1

Forfait :

- Sanction financière adressée au club d'appartenance (voir dispositions financières)
- Signalement à la ligue d'appartenance.
- Saisie de la commission de discipline

Article 6.5 – Forfait liés à des sélections fédérales

Les joueurs sélectionnés pour représenter la Fédération Française de Billard dans les compétitions internationales les empêchant de participer à une étape du circuit national ou aux championnats de France individuels se voient attribuer les points du tour auquel ils auraient dû être positionnés dans la compétition.

Ne sont concernés que les joueurs sélectionnés en équipe de France A (quelle que soit la catégorie) et /ou sélectionnés en individuel (en l'absence d'équipe de France A).

Ces dispositions concernent toutes les catégories et toutes les disciplines de billards à poches (Billard Anglais, Billard Américain, Billard Chinois, Snooker et Billard Français).

Toutefois, les joueurs concernés doivent :

- s'inscrire au tournoi concerné ;
- en faire la demande explicite, au plus tard dans la semaine suivant la compétition, auprès de la CNB par courrier électronique à blackball@ffbillard.com.

TITRE 7 - LES OFFICIELS

CHAPITRE 1 - LA COMMISSION NATIONALE BLACKBALL

Article 7.1.01 - Composition et fonctionnement

La Commission Nationale Blackball (CNB), composée selon le règlement intérieur de la FFB, régit les compétitions de la discipline Blackball.

La liste des membres de la commission est consultable sur le site fédéral :

<https://www.ffbillard.com/pages/commission-nationale-blackball-29.html>

Toutes les demandes concernant la Commission Nationale Blackball sont à adresser à :

blackball@ffbillard.com

Le rôle et les missions de la CNB sont décrits dans le règlement intérieur de la FFBillard :

<https://www.ffbillard.com/ext/telechargement.php?id=26185> Article 3.5.3.2

CHAPITRE 2 - LE RESPONSABLE SPORTIF DE LIGUE

Article 7.2.01 - Rôle officiel

Le responsable sportif de ligue a pour mission :

- de centraliser les informations nouvelles et les modifications éventuelles apportées par la CNB et d'en informer dans les meilleurs délais l'ensemble des clubs de la ligue
- de rédiger le règlement sportif relatif à sa ligue
- d'organiser et de mettre en application le championnat de Blackball selon le règlement sportif interne à la ligue ; ce règlement doit être transmis par courriel au secrétariat Fédéral pour le 31 octobre au plus tard
- de déterminer le calendrier des dates et lieux des compétitions de la ligue et d'en informer les clubs
- d'établir les classements et les mises à jour des différentes compétitions de la ligue
- de répondre aux demandes de la CNB
- d'assurer la liaison entre les clubs et la CNB

CHAPITRE 3 - LE DIRECTEUR DE JEU

Article 7.3.01 - Désignation

Les épreuves se déroulant dans une même salle sont placées sous l'autorité et le contrôle d'un directeur de jeu.

Celui-ci est désigné par le responsable sportif correspondant au niveau de la compétition :

Lors des tournois nationaux et des finales des championnats de France, il est nommé par la CNB. Pour le déroulement de la compétition, il est assisté par un ou deux directeurs de jeu adjoints, un juge-arbitre et son adjoint ;

Article 7.3.02 - Rôle officiel

Le directeur de jeu a pour mission :

- de garantir le respect du code sportif et des règlements de la FFB et de prendre les décisions réglementaires et/ou de demander les sanctions prévues pour les contrevenants ;
- de vérifier le bon état du matériel ;
- de vérifier la tenue sportive des joueurs ;
- de contrôler l'agencement de la salle avec les éléments fournis (publicités, scoreurs, affiches, etc.) ;
- d'organiser les tours de jeu ;
- de désigner, en concertation avec le juge-arbitre, les arbitres des matchs ;
- de veiller à la régularité et au bon déroulement des matchs ;
- de disqualifier les joueurs transgressant les règles ;
- d'enregistrer les éventuels abandons en cours de compétition et d'en indiquer le motif sur le document relatif à la compétition ;
- de prévoir avec l'organisateur la remise des trophées ;
- d'établir le classement final de la compétition ;
- d'assurer la transmission au responsable sportif concerné des feuilles de résultats et d'engagements dans les délais impartis, après les avoir contresignées ;
- d'établir à l'attention de l'instance sportive concernée un bref compte rendu sur les conditions de déroulement de l'épreuve, les éventuels problèmes rencontrés et les incidents survenus.

- trancher tous les problèmes liés à la compétition ;
- indiquer au trésorier en charge, les sommes à reverser à chaque joueur sous forme de prime le cas échéant.

Les missions du directeur de jeu peuvent être déléguées mais elles restent sous sa responsabilité.

CHAPITRE 4 - LE JUGE-ARBITRE

Article 7.4.01 - Désignation

Un juge-arbitre peut être nommé pour superviser le bon déroulement de l'épreuve.

Le juge-arbitre peut aussi officier comme un arbitre

Article 7.4.02 - Rôle officiel

Le juge-arbitre a pour mission :

- de remplir les missions d'un arbitre (voir le [chapitre 5](#) relatif à l'arbitre) ;
- de superviser l'arbitrage des matchs en cours ;
- de désigner les arbitres pour chaque match, en concertation avec le directeur de jeu ;
- de veiller à la régularité et au bon déroulement des matchs ;
- de trancher tous les litiges d'arbitrage ;
- d'établir par écrit, de signer et de transmettre au directeur de jeu un rapport sur d'éventuels incidents d'arbitrage ;
- de proposer une liste d'arbitres pour assurer le bon déroulement des compétitions officielles.

Article 7.4.03 - Domaine d'application des règles

Les règles d'arbitrage sont applicables à toutes les épreuves organisées ou reconnues par la FFB.

Le guide de l'arbitrage est consultable sur le site fédéral :

<https://www.ffbillard.com/ext/telechargement.php?id=25686>

CHAPITRE 5 - L'ARBITRE

Article 7.5.01 - Désignation

Compétitions officielles de ligue

Les arbitres sont désignés par le responsable de l'arbitrage Blackball de la commission d'arbitrage de la ligue (CAL) en accord avec le responsable sportif de la ligue.

Compétitions officielles nationales

Les arbitres sont désignés par le juge-arbitre et validés par le président de la Commission Nationale Blackball et de la Commission Nationale des Juges et Arbitres.

Article 7.5.02 - Légitimité

Tout arbitre officiant dans une compétition régie par la FFB doit être en mesure de prouver son degré de qualification et qu'il est bien titulaire d'une licence à jour.

En cas d'impossibilité d'atteindre un nombre suffisant d'arbitres, le directeur de jeu ou le juge-arbitre peuvent faire appel à des suppléants dont la qualification n'est pas encore reconnue. Leur légitimité ne peut toutefois pas être remise en cause par les joueurs.

Les arbitres désignés pour officier ne peuvent en aucun cas être récusés par les joueurs.

Article 7.5.03 - Tenue vestimentaire

La tenue vestimentaire est uniforme pour tous les arbitres :

- pantalon de ville de couleur unie noire ;
- chaussures de couleur unie noire ;
- polo d'arbitre Fédéral.

Article 7.5.04 - Rôle officiel

Selon les compétitions, l'arbitre peut soit arbitrer un match sur une seule table, soit superviser une aire de jeu comprenant plusieurs billards et intervenir en cas de besoin sur une des tables qu'il supervise.

Les missions de l'arbitre sont reprises dans le Guide de l'arbitrage, consultable sur le site internet fédéral :

<https://www.ffbillard.com/ext/telechargement.php?id=25686>

Article 1.1 Rôles et devoirs de l'arbitre.

TITRE 8 - CAS NON PRÉVUS

Tous les cas non prévus dans le présent règlement sont soumis à l'appréciation du président de la commission nationale Blackball.

En cas de litige exigeant une décision immédiate lors d'une compétition, il revient au directeur de jeu ou au représentant officiel de la CNB présent lors de cette compétition de prendre une décision à effet immédiat.

Ces décisions feront éventuellement l'objet de modifications dans le code sportif pour la saison suivante.

ANNEXES

ANNEXE 1

ATTRIBUTION DES POINTS AUX TOURNOIS NATIONAUX ET FINALES DE CHAMPIONNATS DE FRANCE

Les finales des championnats de France Blackball Master, Benjamins et individuelle de division Régionale, ne délivrent aucun point au classement national.

Tournoi Blackball Master (32 joueurs)

TOUR DE JEU	PLACE	POINTS
Finale	Vainqueur	440 pts
	Finaliste	364 pts
1/2 finale	3e et 4e	292 pts
1/4 de finale	5e au 8e	224 pts
1/8e de finale	9e au 16e	160 pts
1/16e de finale	17e au 32e	100 pts
Forfait ou disqualifié		0 pt

Tournoi Catégorie Mixte Nationale (288 joueurs)

TOUR DE JEU	PLACE	POINTS
FINALE	Vainqueur	220
	Finaliste	190
1/2 finale	3e et 4e	162
1/4 de finale	5e au 8e	136
1/8 de finale	9e au 16e	112

1/16 de finale	17e au 32e	90
1/32 de finale	33e au 64e	70
3e tour	65e au 128e	52
2e tour	129e au 192e	36
1er tour	193e au 256e	22
Préliminaire	257e au 288e	10

Finale du championnat de France catégorie Mixte Nationale (32 joueurs)

TOUR DE JEU	PLACE	POINTS
Finale	Vainqueur	220 pts
	Finaliste	190 pts
1/2 finale	3 ^e et 4 ^e	162 pts
1/4 de finale	5 ^e au 8 ^e	136 pts
1/8 de finale	9 ^e au 16 ^e	112 pts
17 ^e au 24 ^e	17 ^e au 24 ^e	90 pts
25 ^e au 32 ^e	25 ^e au 32 ^e	70 pts

Tournois spécifiques (32 joueurs)

TOUR DE JEU	PLACE	POINTS
Finale	Vainqueur	164 pts
	Finaliste	132 pts
1/2 finale	3e et 4e	104 pts
1/4 de finale	5e au 8e	80 pts

1/8 de finale	9e au 16e	60 pts
1/16 de finale	17e au 32e	44 pts

Tournois Prestige Vétéran (16 joueurs)

TOUR DE JEU	PLACE	POINTS
Finale	Vainqueur	286 pts
	Finaliste	240 pts
1/2 finale	3e et 4e	198 pts
1/4 de finale	5e au 8e	160 pts
1/8 de finale	9e au 16e	126 pts

Tournois spécifiques (48 joueurs)

TOUR DE JEU	PLACE	POINTS
Finale	Vainqueur	164 pts
	Finaliste	132 pts
1/2 finale	3e et 4e	104 pts
1/4 de finale	5e au 8e	80 pts
1/8 de finale	9e au 16e	60 pts
1/16 de finale	17e au 32e	44 pts
1er tour	33e au 48e	32 pts

Finales des championnats de France spécifiques (32 joueurs)

TOUR DE JEU	PLACE	POINTS
Finale	Vainqueur	164 pts
	Finaliste	132 pts
1/2 finale	3 ^e et 4 ^e	104 pts
1/4 de finale	5 ^e au 8 ^e	80 pts
1/8 de finale	9 ^e au 16 ^e	60 pts
17 ^e au 24 ^e	17 ^e au 24 ^e	44 pts
25 ^e au 32 ^e	25 ^e au 32 ^e	32 pts

Tournois Para-Billard (8 joueurs)

TOUR DE JEU	PLACE	POINTS
Finale	Vainqueur	116 pts
	Finaliste	84 pts
1/2 finale	3 ^e et 4 ^e	56 pts
5 ^e et 6 ^e	5 ^e et 6 ^e	32 pts
7 ^e et 8 ^e	7 ^e et 8 ^e	12 pts

ANNEXE 2 - Tenue sportive réglementaire

Description des polos autorisés

1. Modèles :

- Polo à col classique ou col rond.
- Manches courtes ou longues.
- Patte de boutonnage : fermeture éclair ou boutons. .

2. Règles de port :

- Le polo doit être rentré dans le pantalon* et y rester en position de jeu.

**Les joueuses sont autorisées à porter le polo hors du pantalon, dès lors que le haut du pantalon reste couvert en position de jeu.*

3. Marquage obligatoire:

- Le logo ou l'écusson du club doit être positionné sur la poitrine à droite ou à gauche.
- Le nom du joueur ou de la joueuse et/ou celui de la structure représentée (ville, comité, ligue ou territoire) pourra figurer au dos du polo ou sur les manches.



4. Point particulier :

Le port des polos et tenues de l'équipe de France, ainsi que l'utilisation ou l'affichage de la dénomination "France" en référence à la nation, sur les polos ou tenues, ne sont pas autorisés.

Description des chaussures autorisées

1. Modèles :

- Chaussures basses de ville (exemples : Richelieu, Derbies, mocassins).
- Chaussures basses de type casual de type sneakers ou tennis.

2. Exigences :

- Couleur unie.
- Modèle fermé.
- Chaussures propres.
- Semelle avec talon* ou plate de couleur noire ou assortie à la chaussure.

**Les chaussures peuvent comporter un talon modéré, entendu comme un talon bas et stable, intégré à la chaussure, permettant une posture naturelle, une bonne stabilité et des déplacements sûrs.*

3. Tolérances :

- Logo de marque discret ou de la même couleur que la chaussure ;
- Lacets noirs, de la couleur de la chaussure ou assortis à la tenue.



Description des pantalons autorisés

1. Modèles :

- Pantalon (*) de ville droit, longueur des jambes couvrant les chevilles. Les pantalons de costume à bouton ou cordelette, les chinos et les velours côtelés sont autorisés.

- Les poches des pantalons doivent être positionnées exclusivement sur la partie haute du pantalon, au niveau des hanches. Elles doivent être plaquées et réalisées dans un style discret et élégant, de type passepoilé à l'italienne ou raglan, afin de ne pas gêner le jeu ni altérer la ligne du vêtement.
- Couleur des pantalons unie.

2. Accessoires :

- Ceinture noire ou assortie à la tenue.
- Chaussettes unies, noires, de la couleur du pantalon ou du polo.

**Les joueuses sont autorisées à porter un pantalon fluide.*

Points particuliers

1. Adaptation aux conditions de l'environnement :

En cas de basse température dans la salle de compétition, les joueurs et joueuses sont autorisé(e)s à adapter leur tenue afin de préserver le confort de jeu, tout en respectant l'aspect officiel de la tenue de compétition :

- Porter un tee-shirt à manches longues sous le polo autorisé.
- Porter la veste du club par-dessus le polo autorisé, à condition que le logo du club soit visible sur la poitrine.
- Le nom du joueur ou de la joueuse et/ou de la structure représentée (ville, comité, ligue ou territoire) pourra figurer au dos de la veste sportswear ou du pull.

2. Laïcité :

Aucun signe religieux ou élément ostentatoire ne doit être visible sur la tenue.

3. Couvre-chef

- Aucun couvre-chef n'est autorisé, sauf dérogation médicale.
- Les cheveux longs peuvent être attachés à l'aide d'un attache-cheveux.*



Compétitions par équipe de clubs

- La polo doit être identique pour tous les joueurs ou joueuses d'une même équipe.
- Le nom de la ville, lorsqu'il est apposé, doit impérativement figurer au dos du polo.
- La pantalon et les chaussures doivent être de la même couleur pour tous les joueurs ou joueuses d'une même équipe.

Direction de jeu

Prérogative du directeur de jeu :

Il/elle doit adresser un avertissement(*) consigné si un ou des éléments de la tenue ne correspond pas totalement au règlement ;

Il/elle peut refuser la participation à la compétition s'il/elle juge que la tenue présente une réelle incompatibilité à l'image et la pratique sportive du billard.

Tout joueur ou joueuse ayant fait l'objet d'un avertissement lors d'une compétition précédente peut se voir refuser la participation à une compétition ultérieure en l'absence de correction appropriée de sa tenue.

Publicité

- La publicité est autorisée exclusivement pour des produits conformes à la législation en vigueur, notamment en ce qui concerne les produits ou services dont la publicité est réglementée ou interdite dans le cadre des activités sportives.

- Peuvent être interdites les tenues qui présentent une incompatibilité entre le contenu d'une publicité et les chaînes de télévision qui retransmettent la compétition.
- La surface totale de l'ensemble des emplacements publicitaires n'est pas limitée mais doit être placée sur le polo uniquement.
- L'organisateur peut imposer la marque de son sponsor : dans ce cas, cette publicité vient en supplément de la ou des marques personnelles des joueurs.
- Aucune publicité ne sera autorisée du côté de la poitrine où figure le logo ou l'écusson du club, qu'il soit positionné à droite ou à gauche.